

INFOLETTRE

de l'automne

#2

SEPTEMBRE 2024



CHIFFRES-CLÉ

La Stratégie Inondation mobilise :

7

BASSINS VERSANTS

5

DÉPARTEMENTS

30

INTERCOMMUNALITÉS

300

COMMUNES

27 000

PERSONNES

30 000

EMPLOIS EXPOSÉS
AUX CRUES
D'INTENSITÉ
MOYENNE

L'ACTU DE LA STRATÉGIE

La dynamique collective se déploie

Une nouvelle page internet, des groupes de travail qui progressent et un premier Comité Inondation à venir, sur le site emblématique des Grandes Locos, la Stratégie Inondation avance !

La Stratégie Inondation a désormais [son propre espace de ressources](#) sur le site internet de la Métropole de Lyon (developpementdurable.grandlyon.com, rubrique « Stratégie Inondation de l'Aire Lyonnaise ») dédié au développement durable. Vous y retrouverez les comptes rendus des RésO et des groupes de travail, l'agenda, les infolettres, des fiches pratiques, comme les zones d'expansion des crues du Haut-Rhône, de Miribel et du Val de Saône... **Un espace collaboratif en ligne**, réservé aux acteurs et actrices de la Stratégie Inondation, a été également ouvert.

Les **deux groupes de travail** qui se sont réunis en avril et en mai, progressent. Sur les PICS, un **questionnaire** a été diffusé cet été par les organismes de bassin pour faire le point auprès de leurs EPCI. Le 3 septembre, les résultats bruts issus des 10 réponses reçues ont été présentés en groupe de travail.

Objectif Comité Inondation

Concernant le ruissellement agricole, les problématiques ont été identifiées en matière d'urbanisme, de réglementation, techniques culturales, etc. Des **bonnes pratiques** ont été repérées, qui seront restituées sous forme de synthèses.

Le Comité Inondation du 13 septembre, permettra de présenter ces avancées, dont l'enquête sur les PICS. Ce comité sera particulièrement dédié à la question des aménagements et de l'organisation en zone inondable, à partir d'une visite commentée du site des Grandes Locos à la Mulatière (69).

BIENVENUE !

Elles et ils ont rejoint la démarche « Stratégie Inondation »

Mialy Ranaivoson,
chargée de mission PAPI, au SMAAVO (Ozon)

Audrey Magnon,
cheffe de projet eaux pluviales, à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Delphine Mollard,
chargée de mission risque inondation au SAGYRC (Yzeron)

Alexa Verjat,
chargée de mission inondations, au SMAGGA (Garon)

Claudie Pitiot,
chargée de mission sur le Plan Rhône et suivi des PAPI dans le Rhône, pour la DREAL

Et à la Métropole de Lyon :

Claudie Briand Ponzetto,
cheffe de projet, direction du cycle de l'eau, stratégie eaux pluviales

Marguerite De Lavernette,
chargée de mission agriculture

Armêla Braun,
responsable de la mission sûreté, sécurité et gestion de crise

Floriane Pesquerel,
chargée de mission gestion de crise

AGENDA

Les prochains rendez-vous



13 septembre
Comité de pilotage de la Stratégie Inondation
(présentiel)



la Mulatière



17 décembre
Journées techniques de l'IRMA, sur l'alerte des populations
(présentiel)



Saint-Priest (gratuit sur inscription)

RETOURS D'EXPÉRIENCE



Brève Turdine : « La prise en compte du risque d'inondation va bénéficier à la gestion de tous les autres risques majeurs »

— Marion Ribon, chargée de mission gestion des inondations, au SYRIBT

les mettre en œuvre. Comment mutualiser leurs moyens ? Comment s'entraider en cas de crise ? Il faut que cet outil soit adapté, opérationnel et vivant, et que chacun s'approprie cette culture du risque, élu-es, services. La tâche est d'ampleur.

Or, on travaille toujours mieux avec plusieurs têtes qu'avec une seule ! La prise en compte du risque d'inondation va bénéficier à la gestion de tous les autres risques majeurs.

grandeur nature a eu lieu en mai 2023 avec les communes, le Département, l'État, les pompiers, les gendarmes, etc. Il a démontré l'importance du rôle des intercommunalités et soulevé des questions très concrètes : où implanter le poste de commandement intercommunal ? Qui mettre à sa tête ? Comment communiquer s'il n'y a plus de réseau ni électricité ? Comment gérer la collecte des déchets ? L'assainissement ? Cet exercice a permis d'entamer la réflexion sur le rôle de chacun, savoir ce qu'il a à faire et à qui se référer, afin d'être prêt en cas d'urgence.

Concrètement, comment favoriser cette mobilisation et cette dynamique ?

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) a initié cette démarche par un recensement de ses moyens, comme les groupes électrogènes, les salles d'accueil d'urgence. Un plan de gestion du trafic a été également établi. Puis, un exercice sur table et

Quelles sont les attentes de votre territoire face à cette nouvelle obligation pour les EPCI de se doter de PICS ?

Elles sont fortes. Il y a une vraie demande d'accompagnement. Les EPCI connaissent leurs obligations, mais ne savent pas toujours comment

Le risque inondation n'est qu'un risque parmi d'autres...

Oui, nous abordons cette nouvelle obligation par la « petite porte », du risque d'inondation, mais ici, nous avons l'appui de l'État, de la Métropole de Lyon, et des autres territoires, dont les caractéristiques et les problématiques sont similaires.



Saône et Doubs : « Un double gain, économique et écologique »

— Rémi Carrère, coordinateur du PAPI Val de Saône et côte viticole, à l'EPTB Saône et Doubs

Comment votre territoire est-il concerné par le ruissellement agricole ?

Nous avons des dégâts lors d'orages violents, mais aussi, parfois, lors des pluies moyennes, par exemple suite à des défrichages. La côte viticole s'est dotée en 1989 d'une charte pour promouvoir les pratiques culturales réduisant l'érosion. La création de bassins d'orages a permis de réduire en partie les inondations. Nous allons actualiser cette charte dans le cadre du PAPI, avec la mise en place de solutions hydrauliques douces et continuer d'encourager le changement de pratiques culturales.

Quelles sont-elles ?

Ce sont toutes les techniques qui freinent le ruissellement : l'enherbement inter-rang, déjà favorisé dans la première charte, les haies, les fascines, les noues, les fossés à redent, les mares... Ces solutions sont aussi favorables à la biodiversité et à l'infiltration de la pluie... Soit un double gain, économique et écologique. Ces solutions ne sont cependant pas généralisables à toutes les parcelles et, au-delà d'un certain seuil de précipitations, les bassins d'orages restent nécessaires. Néanmoins, aujourd'hui, ceux-ci sont conçus pour également favoriser la

biodiversité ; nous ne sommes plus dans le « tout-béton ».

Il y a aussi l'enjeu de l'acceptation ou l'appropriation de ces techniques par le monde viticole.

Nous avons lancé la mise à jour de cette charte début 2024, en pleine crise agricole. Or, les syndicats des différentes appellations ont répondu présent et ont été enthousiastes ! Plusieurs facteurs y ont contribué : le caractère volontaire de l'adhésion à cette démarche, la participation des communes à l'entretien des ouvrages de rétention et des chemins, ainsi que les bénéfices attendus. Les tests ont



montré que la création d'une haie ne réduisait pas la productivité et évitait la perte de bonne terre vers l'aval, donc des efforts et des coûts pour la remonter. Enfin, cette charte sera entièrement co-construite avec le monde agricole.

